



Récupération du permis de conduire après un certain temps sans co

Par **mel2ma**, le **30/08/2010** à **15:54**

Bonjour,
J'ai eu un accident de voiture il y a bientôt 2 ans avec un retrait de permis de 6 mois. Aussi, après cet accident j'ai été choquée et n'avais plus envie de conduire et donc n'ai rien fait pour récupérer mon permis
Ma question est : y a-t-il un délai pour récupérer son permis une fois la suspension terminée ? et devrais-je repasser le code ou la conduite ?
NB : j'ai mon permis de conduire depuis 22 ans et j'ai encore 8 points.
Je vous remercie de votre réponse et vous adresse mes salutations des plus distinguées.

Par **jeetendra**, le **30/08/2010** à **17:29**

Bonjour, il n'y a pas de délai, vous avez juste si la suspension est supérieure à un mois la visite médicale à passer, pour les modalités de récupération prenez contact avec la Préfecture du lieu de votre résidence, cordialement.

Par **mel2ma**, le **30/08/2010** à **17:55**

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse si rapide.
J'en profite alors pour vous poser une autre question :
Je viens juste d'emménager dans l'Aude alors qu'avant j'étais dans les Po, aussi pour la visite médicale et la récupération de mon permis, suis-je obligée de descendre à la préfecture des Po ou puis-je aller à celle de l'Aude ? Cordialement.

Par **jeetendra**, le **30/08/2010** à **17:58**

prenez contact avec votre ancienne Préfecture (précédent lieu de résidence), ils vous renseigneront efficacement à ce sujet (votre problème est plus administratif que juridique), bon courage à vous.